



# FMF

Fédération  
des Médecins  
de France

Communiqué de Presse

FEDERATION DES MEDECINS DE FRANCE – PLATEAUX TECHNIQUES LOURDS  
(FMF - PTL)

## NON A LA PRISE EN OTAGE DES PATIENTES

Clamart, le 18 mars 2019

**La Fédération des Médecins de France (FMF) comprend et soutient la juste revendication de nos confrères gynéco-obstétriciens sur le poids et l'importance de leurs assurances professionnelles de Responsabilité Civile qui limitent le choix d'installation dans le secteur libéral pour nombre de jeunes.**

**Pour autant, la FMF condamne vigoureusement cette prise en otage de femmes en difficulté et considère que cette action est une forme de discrimination, indigne de la profession.**

Tout autant indigne est l'attitude des pouvoirs publics, des groupes assurantiels qui, malgré les alertes répétées de la profession, se refusent à mettre un terme à la surenchère assurantielle et au défaut de couverture des confrères impliqués, malgré des primes en augmentation exponentielle.

C'est faire injure aux femmes et à l'avenir de leur prise en charge, responsable de drames familiaux et humains, que de refuser d'entendre ces difficultés qui, inéluctablement, conduiront à une renonciation de la pratique obstétricale en secteur libéral, sous la menace de faillites personnelles et familiales inacceptables et n'existant dans aucune autre profession.

Nous demandons à nos Confrères et Consœurs d'informer les patientes par voie de presse, de distribuer les documents nécessaires de façon à faire connaître et reconnaître cette situation intolérable et en permettre la prise en charge.

Le Syndicat FMF et les gynécologues-obstétriciens demandent aux pouvoirs publics de légiférer afin que le fonds de garantie de la profession couvre les sinistres déclarés entre 2002 et 2012, et à hauteur des plafonds réclamés au moment des jugements.

### **A propos de la FMF**

La Fédération des Médecins de France (FMF), est un syndicat qui accompagne les médecins dans leur exercice libéral.

A l'issue des élections professionnelles de 2015, la FMF est devenue le 2<sup>ème</sup> syndicat représentatif des médecins libéraux. Syndicat polycatégoriel, la FMF défend et représente l'ensemble des médecins libéraux de toutes les spécialités. L'absence totale de conflits d'intérêts fait de la FMF un syndicat indépendant et libre de parole pour la défense de la médecine libérale.

Liberté, indépendance, transparence, démocratie (un adhérent = 1 voix), médecine de proximité, médecine de qualité : tels sont les mots qui guident les actions de ses représentants.

La cellule « Assistance juridique » assiste, conseille et défend tous les médecins, sans contrepartie, adhérents ou non à la FMF, lors des conflits avec les caisses d'Assurance Maladie sur simple appel du numéro national : 0 810 400 492.